

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 28 avril 2021, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Emmanuelle VEILLE, François LEBON, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Sébastien RICHOUX, Claude GODIN, Emmanuelle LIMA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Magali L'HERMITE a donné pouvoir à Mme Nadège COUSSEAU

M. Sébastien VOYARD a donné pouvoir à Mme Sylvie JACOB

M. Jean-Marc TRESSEL a donné pouvoir à Mme Moïsette REFRAY

Mme Marie-Aude BOURDIN, a donné pouvoir à Mme Nadine LEROYER

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Secrétaire de séance : Madame Sylvie JACOB est désignée pour remplir cette fonction.

D2021_048 FINANCES – MISE A JOUR DES TARIFS DU CIMETIERE

Rapporteur : Mme Nadine LEROYER, déléguée en charge de la gestion du cimetière

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame LEROYER informe l'assemblée délibérante qu'il convient de réévaluer les tarifs du cimetière de Bourgueil pour l'année 2021.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la révision des tarifs communaux suivants :

	TARIFS	
	Depuis le 1 ^{er} Janvier 2016	Proposition du comité
CONCESSIONS		
Terrains concédés		
Concession temporaire 15 ans	102.00 €	105.00 €
Concession trentenaire	197.00 €	200.00 €
Columbarium		
Case temporaire	397.00 €	400.00 €
Case trentenaire	790.00 €	795.00 €

CAVEAU		
Coût supplémentaire d'une concession pré-équipée d'un caveau, payable u concession		
Caveau 1 place	400.00 €	400.00 €
Caveau 2 places	750.00 €	750.00 €
CONCESSIONS « CAVURNE »		
Terrain concédé		
Cavurne 15 ans		65.00 €
Cavurne 30 ans		125.00 €

Envoyé en préfecture le 10/05/2021

Reçu en préfecture le 10/05/2021

Affiché le 10/05/2021 à l'attribution 

ID : 037-213700313-20210504-D2021_048-DE

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

VU les délibérations du conseil municipal n°2015-137, en date du 15 décembre 2015, relative aux tarifs du cimetière ;

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer à compter du 10 mai 2021,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité cimetière en date du 6 avril 2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** les tarifs du cimetière tels que détaillés ci-dessus,
- FIXE** la date de mise en application de ces tarifs à compter du 10 mai 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance le 04 mai 2021

Le Maire,
Benoît BARANGER

Certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en Préfecture le : 10 MAI 2021

Publié ou notifié le : 10 MAI 2021

Le Maire,

